



MAYORS ADAPT

THE COVENANT OF MAYORS INITIATIVE
ON ADAPTATION TO CLIMATE CHANGE

Les autorités locales sont des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre de solutions en matière de changement climatique. Les actions d'adaptation créent de nouvelles opportunités pour améliorer la qualité de vie, promouvoir un développement urbain durable, stimuler l'investissement et l'innovation, renforcer la participation des parties prenantes et la coopération multipartite. En prônant la résilience et en investissant dans la préparation au changement climatique, les maires et autres responsables politiques rendent leurs collectivités locales plus attractives, plus saines et plus sûres.

Engagement du maire

Je soussigné(e), **[Nom du maire (ou autre représentant autorisé)] [Maire ou titre] de [Nom de l'autorité locale]**, vous informe que le **[Conseil municipal (ou organe de décision équivalent)]** a décidé, lors de sa réunion du **[date]**, de **[me donner / donner à un représentant légal: maire, président,..]** mandat pour signer l'Initiative Mayors Adapt – la Convention des Maires pour l'adaptation au changement climatique, en pleine connaissance de l'ensemble des engagements définis ci-après et détaillés dans le « Document d'engagement formel ».

Plus précisément, je m'engage à contribuer à l'objectif général de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique et à créer une Europe plus résiliente au changement climatique. À cet effet, je m'engage à renforcer le niveau de préparation des autorités locales et notre capacité à réagir aux impacts du changement climatique:

- **[en élaborant une stratégie d'adaptation locale complète (indépendante) pour notre autorité locale] (1); et/ou ¹**
- **[en intégrant l'adaptation au changement climatique dans nos plans pertinents existants.] (2)**

¹ Veuillez indiquer votre/vos choix et rayer la mention inutile (le cas échéant).

Quelle que soit la méthode retenue, je m'engage à adopter l'approche par étapes suivante:

- **évaluer les risques et vulnérabilités possibles liés au changement climatique**, qui serviront de base lors de la définition des priorités en matière d'actions d'adaptation;
- **déterminer, évaluer et prioriser les actions d'adaptation**, et à cet effet **élaborer et présenter une stratégie d'adaptation locale (1) ou les documents d'adaptation correspondants (2)** comprenant les résultats de l'évaluation des vulnérabilités, précisant clairement les responsabilités et les ressources et décrivant les actions d'adaptation, dans un délai de deux ans à compter de la signature formelle de l'engagement;
- **mettre en œuvre les actions d'adaptation locales;**
- **suivre et évaluer régulièrement les progrès;**
- **établir un rapport tous les deux ans** selon le cadre de l'initiative;
- **adapter la stratégie d'adaptation locale** en conséquence.

Je déclare que mon autorité locale est prête à relever le défi et prête à mobiliser les ressources et les capacités suffisantes pour renforcer sa résilience au changement climatique.

[Nom et adresse complète de l'autorité locale]

[Nom, adresse-mail et numéro de téléphone du maire]

[Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne à contacter]

[Date],

[SIGNATURE du maire]

Document d'engagement formel

CONSIDÉRANT que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé, dans son cinquième rapport d'évaluation ([Fifth Assessment Report](#)), que les activités humaines continuent d'avoir un impact sur le climat de la Terre;

CONSIDÉRANT que la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil européen, le Comité économique et social européen et le Comité des régions rappellent que l'objectif de limitation de la hausse de la température moyenne à la surface de la planète à moins de 2 °C par rapport aux températures de l'ère préindustrielle nécessite une action urgente et ambitieuse de mitigation de la part de la communauté internationale, et soulignent que l'adaptation est un complément nécessaire et inévitable de la mitigation;

CONSIDÉRANT que la Commission européenne (CE) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) déclarent que le changement climatique menace les différentes régions d'Europe de diverses manières, même si toutes les régions connaîtront une évolution climatique du fait d'une combinaison de changements progressifs (tels qu'une hausse de la température moyenne ou des modifications de la biodiversité) et de brusques modifications (telles que des inondations). La CE comme l'AEE considèrent désormais le changement climatique comme un élément majeur de la planification. Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est également nécessaire que la société s'adapte. Dans le cas contraire, le coût des dommages causés ne cessera d'augmenter;

CONSIDÉRANT que la Commission européenne, dans la [Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique](#) (CE, 2013), définit un cadre et des mécanismes permettant de relever le niveau de préparation de l'UE aux effets actuels et futurs du changement climatique, et introduit l'adaptation dans le cadre de la Convention des Maires (2013/2014). La Commission, s'appuyant sur l'initiative de la Convention des Maires, soutiendra l'adaptation dans les villes, notamment en lançant l'initiative Mayors Adapt, par l'intermédiaire de laquelle les maires pourront s'engager volontairement à adopter des stratégies d'adaptation locales et à lancer des actions de sensibilisation (Action 3).

NOUS, LES MAIRES, RECONNAISSONS QUE:

Les autorités locales sont, dans toutes les situations socio-économiques et localisations géographiques, vulnérables aux divers effets du changement climatique, qu'il s'agisse des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les tempêtes, les inondations et les épisodes de sécheresse, ou des évolutions à plus long terme, comme les pertes

économiques et les problèmes de santé publique, bien que des efforts de réduction des émissions soient déjà en cours.

Les autorités locales sont les principaux moteurs de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, qui améliorent la résilience globale des territoires locaux dans leurs domaines de compétence (environnement, aménagement de l'espace, santé publique, protection civile, gestion des risques, approvisionnement en énergie et en eau, etc.), et de nombreuses initiatives sont déjà en place à cet effet.

Les actions d'adaptation créent de nouvelles opportunités pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, promouvoir un développement urbain durable, stimuler l'investissement et l'innovation, renforcer la participation des parties prenantes et la coopération multipartite, et elles devraient par conséquent être intégrées dans les pratiques de développement et d'aménagement urbains.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation des infrastructures et des politiques aux impacts du changement climatique sont deux aspects fondamentaux pour la mise en place d'entités locales plus durables. L'initiative de la Convention des Maires offre donc aux autorités locales un cadre d'action prometteur, facilitant la mise en réseau et permettant d'envisager de manière intégrée la mitigation du changement climatique et les efforts d'adaptation au niveau local.

NOUS, LES MAIRES, NOUS ENGAGEONS À:

Contribuer à l'objectif général de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique et créer une Europe plus résiliente au changement climatique. Nous devons à cet effet renforcer notre niveau de préparation et notre capacité à réagir aux impacts du changement climatique:

- en élaborant une stratégie d'adaptation locale complète pour notre autorité locale (1);
et/ou²
- en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique dans nos plans pertinents existants (2).

² Les municipalités participantes disposent d'une certaine latitude pour choisir la meilleure façon d'intégrer l'adaptation dans leurs politiques et activités locales. Veuillez indiquer votre/vos choix et rayer les mentions inutiles (le cas échéant) dans le formulaire d'engagement des maires (1^{ère} page).

Quelle que soit la méthode retenue, nous nous engageons à:

Respecter l'approche par étapes suivante:	et à présenter (dans les délais impartis):
1. Avant toute chose: signature de l'engagement et organisation	✓ Une stratégie d'adaptation locale (1) ou les documents d'adaptation correspondants (2), comprenant les résultats de l'évaluation des risques et vulnérabilités, identifiant clairement les responsabilités et les ressources et décrivant les actions d'adaptation, <u>dans un délai de deux ans</u> à compter de la signature formelle de l'engagement;
2. Évaluer les risques et vulnérabilités, qui serviront de base pour définir les priorités en matière d'actions d'adaptation	
3. Déterminer les options d'adaptation	
4. Évaluer les options d'adaptation	
5. Mettre en œuvre les mesures d'adaptation retenues	✓ Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre <u>tous les deux ans</u> selon le cadre de l'initiative (voir la liste de contrôle proposée en annexe).
6. Suivre et évaluer régulièrement les progrès et adapter la stratégie d'adaptation locale en conséquence.	

En cas de non-présentation du/des documents susvisés, nous acceptons de voir notre participation à l'initiative suspendue, à condition d'en avoir été informés au préalable par écrit par le bureau de l'initiative Mayors Adapt.

NOUS, LES MAIRES, CONSIDÉRONS QUE L'ADAPTATION

NÉCESSITE:

Une volonté politique forte

Afin de garantir la réussite et la pérennité des actions en faveur du climat, il est essentiel de pouvoir compter sur des moyens d'action et un soutien suffisants accordés au plus haut niveau politique.

La définition d'objectifs à long terme

L'adaptation au changement climatique nécessite de définir des objectifs à long terme, allant au-delà de la durée des législatures ou des mandats politiques.

Une coordination de la politique en matière de climat

S'adapter aux impacts du changement climatique requiert une action coordonnée entre mitigation et adaptation. Mitigation et adaptation doivent aller de pair et si possible se renforcer mutuellement. Cette approche coordonnée est essentielle pour déclencher des actions d'adaptation efficaces au niveau local.

L'intégration de l'adaptation dans les plans et les politiques de manière multisectorielle

Compte tenu de la nature transversale du sujet, l'adaptation requiert une approche holistique, intersectorielle et interdisciplinaire. À titre d'exemple, les autorités locales peuvent définir des normes de résilience climatique à la fois pour les bâtiments existants et pour les bâtiments neufs, ainsi que pour les infrastructures de transport et d'énergie, promouvoir des zones vertes et bleues dans les plans d'aménagement locaux, renforcer le plan de gestion des risques de crue et/ou de canicule, etc.

L'intégration de l'adaptation dans les plans et les politiques des autorités locales permettra de s'attaquer aux problèmes techniques et de tirer parti des soutiens politiques, tout en travaillant avec tous les services concernés de l'autorité locale, facilitant ainsi l'intégration horizontale et verticale des politiques. La coordination entre les différents services au sein de l'administration locale et au-delà est efficace pour mobiliser les ressources et les compétences au profit de l'adaptation.

Une coopération multipartite forte

L'adaptation au changement climatique est une tâche qui requiert l'action et la coopération de la société dans son ensemble:

- Les citoyens: pour favoriser la prise de conscience (par exemple sur les dommages possibles dus aux crues, aux vagues de chaleur, etc.), stimuler le changement de comportement et permettre la compréhension des risques et des incertitudes dans l'adaptation au changement climatique;
- Le milieu universitaire et les instituts de recherche: pour développer et améliorer la base de connaissances (par exemple, les projections en matière de changement climatique, qui sont pertinentes pour les prises de décision à l'échelle locale);
- Les professionnels (par exemple, urbanistes, bailleurs sociaux, services de prévention des catastrophes et de soins de santé): pour développer et exploiter les connaissances qui mènent à des actions concrètes et efficaces et à une meilleure sensibilisation du public;
- Le secteur privé: pour étudier les technologies, outils et mécanismes financiers appropriés afin de relever le défi de la résilience locale tout en créant de la croissance économique et des emplois.

Les clés d'une adaptation réussie résident dans l'intervention de toutes les parties prenantes concernées, la communication des problèmes et des opportunités et la facilitation de la participation.

Une gouvernance à plusieurs niveaux

La cohérence des cadres d'adaptation aux différents niveaux (européen, national et régional) est également importante pour intégrer les questions d'adaptation dans les politiques, programmes et stratégies pertinents (par exemple, en matière de gestion des risques de catastrophe). Les gouvernements nationaux peuvent proposer et consolider le cadre général sur la politique

climatique. Par ailleurs, les régions, provinces, réseaux et associations sont reconnus en tant que promoteurs et relais essentiels de l'initiative.

Une action immédiate pour saisir les opportunités découlant de l'adaptation (approche «sans regret»)

L'adaptation au changement climatique offre des possibilités de création d'emplois, ainsi que des opportunités pour promouvoir l'innovation et rendre les autorités locales plus attractives. C'est en mettant en place les instruments d'action nécessaires et en intégrant les solutions d'adaptation au changement climatique dans des mesures concrètes, telles que celles qui visent à améliorer la qualité de notre cadre de vie ou à réduire la consommation d'énergie, que nous nous acheminerons vers un avenir plus durable et résilient pour les citoyens, l'économie et l'environnement.

Il conviendrait d'envisager en premier lieu des mesures douces, à bas coût et «sans regret», qui resteraient suffisamment souples pour intégrer de nouvelles connaissances et pourraient être adaptées à l'évolution des conditions. L'adaptation se fera ainsi en temps opportun et à faible coût.

Le choix et la mobilisation des ressources financières

Les mesures d'adaptation ne devraient pas être considérées comme un coût mais comme un investissement pour la viabilité à long terme des autorités locales. Investir dans la résilience dès aujourd'hui est moins coûteux que de prendre des mesures ultérieurement.

Pour permettre l'investissement à long terme, il est nécessaire de disposer de mécanismes financiers innovants, orientés vers les villes et suffisamment flexibles pour financer et soutenir des actions d'adaptation intégrées. Des fonds pourraient être collectés par l'intermédiaire des partenariats public-privé et des assurances pour couvrir les risques climatiques. Par ailleurs, des fonds et des programmes de financement spécifiques de l'UE (par exemple politique de cohésion, programme LIFE, etc.) sont mis en place et adaptés par la Commission européenne afin d'aider les autorités locales à tenir leurs engagements et à mettre en œuvre des actions dans le domaine climatique.

Un suivi régulier de l'état d'avancement

Le contrôle et l'évaluation des résultats sont importants pour le suivi des progrès accomplis et l'élaboration des actions futures. Les autorités locales devraient dès lors proposer des mécanismes de suivi clairs (notamment pour tenir à jour les données sur les risques et les vulnérabilités, évaluer le niveau de mise en œuvre des actions d'adaptation et garantir le retour d'information concernant les expériences sur le terrain).

NOUS, LES MAIRES, INVITONS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX À:

Mettre en place des programmes de coopération cohérents et consolider les cadres politiques qui soutiennent le développement et la mise en œuvre de nos stratégies d'adaptation locales.

Négocier avec les acteurs financiers, débloquer des ressources financières et/ou garantir un accès direct aux mécanismes de financement, afin de nous aider à respecter nos engagements formels en matière d'adaptation.

Permettre une assistance technique suffisante pour renforcer nos capacités en matière d'adaptation au changement climatique.

Reconnaître les actions et accomplissements des autorités locales en recourant aux canaux de communication officiels pour en garantir la visibilité.

Renforcer et mieux valoriser le rôle des autorités locales dans l'amélioration de la résilience au changement climatique de nos territoires.

NOUS, LES MAIRES, ENCOURAGEONS LES AUTRES AUTORITÉS LOCALES À:

Se joindre à l'initiative et à s'engager formellement.

Prendre part aux activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités proposées dans le cadre de la présente initiative.

ANNEXE – Cadre pour l'établissement des rapports de Mayors Adapt

Les signataires de l'initiative Mayors Adapt sont invités à établir des rapports sur l'état d'avancement de leur action, au moyen d'un simple questionnaire en ligne. Les questions, directement issues de la liste de contrôle ci-dessous, sont accessibles dans la fiche de profil de chaque ville. Cette liste s'inspire des principes directeurs définis dans le document d'engagement formel et elle est proposée comme base pour l'établissement des rapports. Les résultats principaux sont publiés sur le site web de l'initiative.

Principes directeurs	Liste de contrôle
Une volonté politique forte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagements d'adaptation concrets et bien intégrés dans le programme d'action local ✓ Cadre politique propice
La définition d'objectifs à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorités et vision à long terme clairement définies
La coordination de la politique en matière de climat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action coordonnée entre mitigation et adaptation
L'intégration de l'adaptation dans les plans et les politiques de manière multisectorielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cartographie complète des risques et des vulnérabilités du territoire établie ✓ Actions d'adaptation spécifiques décidées et classées par ordre de priorité (y compris synergies évidentes et compromis possibles, par ex. avec les politiques en matière de mitigation, d'environnement et de gestion des risques de catastrophe)
Une coopération multipartite forte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dialogue, coopération et partenariat engagés avec les acteurs concernés (par ex. rencontres régulières, événements d'information, campagnes de communication, formation)
Une gouvernance à plusieurs niveaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation et coordination appropriées en place (à savoir attributions et contributions des différents services clairement définies)
Une action immédiate pour saisir les opportunités découlant de l'adaptation (approche «sans regret»)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instruments en place pour une mise en œuvre efficace (par ex. intégration de l'adaptation par l'intermédiaire de politiques et mesures existantes, élaboration de nouvelles politiques) et accords avec les parties prenantes chargées de la mise en œuvre
Le choix et la mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources financières tangibles allouées aux actions d'adaptation
Un suivi régulier de l'état d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mécanismes de suivi en place pour évaluer l'état d'avancement et identifier les actions futures (par ex. suivi des dispositions en rapport avec les actions d'adaptation; principaux indicateurs d'impact,

	vulnérabilités et mesures d'adaptation définis; acteurs concernés; fréquence proposée)
--	--

Remarque:

Cette liste est principalement fournie à titre indicatif. Les éléments énumérés pourront être pris en considération progressivement par les signataires de l'initiative Mayors Adapt; il n'est pas obligatoire que le premier rapport d'avancement les couvre tous.

Informations complémentaires pour les signataires de Mayors Adapt:

Un document d'orientation technique (contenant une liste des secteurs à cibler, un catalogue des bonnes pratiques, etc.) est disponible sur le site web de l'initiative afin d'aider les signataires tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs actions d'adaptation.